



SECTION LOCALE LFPO

Orly, le 27 juin 2019

CT local du 27 juin 2019

Le CT local s'est tenu pour la première fois réuni dans sa nouvelle configuration suite aux élections et sous la première présidence de Stéphane Le Foll, nouveau chef d'organisme depuis le début de l'année.

➤ Effectifs

Nous sommes au dessus du BO en juin 2019 (93,5 pour 91 en équipe, hors absences longue durée). La tendance est cependant négative avec un passage sous les 91 probable en 2020. L'UNSA-ICNA l'a toujours dit, sans recrutement et sans affectations constantes, il est impossible de maintenir un effectif à un niveau adéquat sur un centre à fort turn-over. Seuls les droits à absence octroyés cette année permettent d'assouplir la gestion des congés cet été. Les temps de formation baissent enfin mais restent élevés (33 mois minimum hors AVE CDG).

➤ Nouveau cycle des ILLD

Les temps de formation restent longs et leur diminution doit rester une priorité. A cette fin, outre une modification prochaine du PFU, l'instruction souhaite en particulier optimiser l'utilisation du simulateur et revoir le cycle de travail des instructeurs afin de gagner du potentiel et de la souplesse. L'UNSA-ICNA a consulté ses adhérents et ne s'oppose pas au passage à 4 jours par semaine des ILLD avec certaines garanties, considérant que les besoins le justifient.

Nous considérons que les contraintes inhérentes au poste nécessitent des compensations en terme de jours de repos spécifiques. Le service a refusé d'aller en ce sens, laissant le soin à ses chefs de subdivision d'octroyer eux-mêmes les récupérations plutôt que de formaliser les choses. Force est de constater que cela n'a pas eu d'impact sur la campagne de détachement en cours (5 candidats pour 4 postes). L'UNSA-ICNA fait confiance à l'instruction pour gérer avec intelligence les récupérations liés aux stages. Pour autant, en l'absence de garanties, nous resterons vigilants à l'attractivité dans le futur, et en particulier sur un turn-over trop important qui serait néfaste.

➤ Récupération spécifique et alignement des primes

Les agents de CDG se sont vus octroyer une récupération pour leur "performance" 2018. Arbitrage en cours niveau DO... Les agents concernés apprécieront la différence de traitement.

Au sujet des primes, nous avons demandé l'alignement sur CDG, le différentiel n'étant plus justifié s'il ne l'a jamais été.